

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2017-48

Votée le 20 septembre 2017

**OBJET : Décision modificative n°2 au budget
Commune.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-sept, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, M. Jean Marc DARTHOUT,

M. Thierry FAUCHER, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE M. Jean Marc DARTHOUT à M. Christian SANSONNET,

M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bernard JOACHIM

Vu l'article L.5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2016 portant dissolution du Syndicat Intercommunal d'Enseignement de la Musique et de la Danse,

Vu la clé de répartition définie en annexe de l'arrêté préfectoral,

Vu le budget primitif Commune adopté le 5 avril 2017,

Vu la décision modificative n°1 adoptée le 28 juin 2017,

LE CONSEIL,

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, constate que les résultats reportés du compte administratif 2016 du budget du Syndicat Intercommunal d'Enseignement de la Musique et de la Danse à intégrer selon la clé de répartition fixée dans l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2016 au budget principal de la Commune s'élève à 1 241,28 € pour la section d'investissement (ligne 001) et à 67,14 € pour la section d'investissement (ligne 002) et décide de procéder à la décision modificative suivante :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
|----------------------------------|--------------------------|
| DEPENSES | RECETTES |
| Article 023: + 67,14 € | Article 002 : + 67,14 € |
| TOTAL : + 67,14 € € | TOTAL : + 67,14 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|--|---|
| DEPENSES | RECETTES |
| Article 001 : - 1 241,28 € Article 2188 – Op.025 : + 708,42 € Article 2188 – Op. 026 : + 600 € TOTAL : + 67,14 € | Article 021 : + 67,14 € TOTAL : + 67,14 € |

☞ **POUR : 17**

☞ **CONTRE : -**

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 21-09-2017

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2017
LE MAIRE,**

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n°2017-49
Votée le 20 septembre 2017
OBJET : Maintien du taux de la taxe
d'aménagement.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-sept, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, M. Jean Marc DARTHOUT,
M. Thierry FAUCHER, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE M. Jean Marc DARTHOUT à M. Christian SANSONNET,
M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bernard JOACHIM

LE CONSEIL,

Vu la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, et notamment son article 28,

Vu la délibération n°2011-39 du 26 septembre 2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement à 3%,

Vu la délibération n°2014-78 du 17 septembre 2014 maintenant le taux de la taxe d'aménagement à 3 %,

Considérant que sans délibération de la Commune le taux appliqué sera de 1%,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de maintenir à 3 % le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1^{er} janvier 2018.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans.

Toutefois le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

☞ **POUR : 17**

☞ **CONTRE : -**

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 21-09-2017

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2017
LE MAIRE,**

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2017-50

Votée le 20 septembre 2017

OBJET : Révision fermage 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-sept, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, M. Jean Marc DARTHOUT,

M. Thierry FAUCHER, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE M. Jean Marc DARTHOUT à M. Christian SANSONNET,

M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bernard JOACHIM

LE CONSEIL,

Vu la délibération n°2006-67 du 29 septembre 2006 relative à la décision du Conseil Municipal de se rendre acquéreur des parcelles cadastrées AE 39 et AE 44 appartenant à Monsieur et Madame MATOU,

Vu la délibération n°2007-115 autorisant le Maire à signer l'avenant au bail à ferme à intervenir avec Monsieur HUFFSCHMITT,

Vu l'arrêté du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, en date du 19 juillet 2017 constatant pour l'année 2017 l'indice national des fermages,

DÉCIDE :

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de fixer le nouveau montant du fermage pour les terrains situés au Bastier, cadastrés AE 39 et AE 44, loués à l'EARL DE LEYRAUD, à 831,46€ pour l'année 2017.

☞ **POUR** : 17

☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 21-09-2017

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2017
LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2017-51
Votée le 20 septembre 2017
OBJET : Signature d'une convention avec
le SYDED et la Communauté de
communes du Val de Vienne relative à
l'implantation d'un point de compostage.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-sept, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, M. Jean Marc DARTHOUT,

M. Thierry FAUCHER, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE M. Jean Marc DARTHOUT à M. Christian SANSONNET,

M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bernard JOACHIM

LE CONSEIL,

Le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de la Haute-Vienne, la Communauté de communes du Val de Vienne, et la Commune souhaite installer un point de compostage sur un terrain communal à proximité d'un restaurant pour composter les bio déchets produits par le professionnel et les volontaires à proximité (restaurant scolaire, crèche, écoles, foyer de vie Jeanne Chauveau, habitants).

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention tripartite à intervenir avec le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de la Haute-Vienne et la Communauté de communes du Val de Vienne relative à l'implantation d'un point de compostage sur un terrain communal.

☞ **POUR** : 17

☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 21-09-2017

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2017
LE MAIRE,**

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2017-52

Votée le 20 septembre 2017

OBJET : Signature d'une convention de partenariat avec le Crédit Agricole pour le financement des travaux de mise aux normes du kiosque pour le distributeur automatique de billets.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-sept, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOU, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, M. Jean Marc DARTHOUT,
M. Thierry FAUCHER, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE M. Jean Marc DARTHOUT à M. Christian SANSONNET,
M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bernard JOACHIM

LE CONSEIL,

Vu la délibération n°2008-96 du 25 septembre 2008 relative à l'implantation d'un kiosque pour distributeur automatique de billets,

Considérant que ce kiosque n'est plus aux normes en ce qui concerne la sécurité et l'approvisionnement,

Considérant que si les travaux de mise aux normes ne sont pas réalisés, le Crédit Agricole n'est pas en mesure de maintenir le distributeur de billets,

Vu la convention de partenariat ci-annexée,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest pour le financement des travaux de mise aux normes du kiosque du distributeur automatique de billets.

☞ **POUR** : 17

☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2017

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2017
LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2017-53

Votée le 20 septembre 2017

OBJET : Signature d'une charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-sept, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, M. Jean Marc DARTHOUT,

M. Thierry FAUCHER, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE M. Jean Marc DARTHOUT à M. Christian SANSONNET,

M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bernard JOACHIM

LE CONSEIL,

Vu l'article 41 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

Vu la charte envoyée par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes,

Considérant que la Commune procède à l'extinction de l'éclairage public en cours de nuit depuis 2013 et a signé des contrats pour la rénovation de son parc d'éclairage depuis 2010 afin de réaliser des économies d'énergie,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes.

✍ **POUR : 17**

✍ **CONTRE : -**

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 21-09-2017

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2017
LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2017-54

Votée le 20 septembre 2017

OBJET : Renouvellement d'une demande de subvention au Conseil Départemental pour la mise en place d'un déboureur sur le réseau d'eaux pluviales en amont du ruisseau Le Rider.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-sept, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, M. Jean Marc DARTHOUT,

M. Thierry FAUCHER, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE M. Jean Marc DARTHOUT à M. Christian SANSONNET,

M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bernard JOACHIM

LE CONSEIL,

Considérant les investigations menées auprès de certains administrés dont le raccordement au réseau d'assainissement semblait douteux,

Suite à l'installation d'une pompe de relevage aux vestiaires du stade,

Considérant que les problèmes de rejet d'eaux usées dans le milieu naturel persistent,

Vu le devis établi par l'entreprise PRADEAU TP, estimant l'installation d'un déboureur à 13 670 € HT soit 16 404 € TTC.

Vu la délibération n°2015-56 portant demande de subvention au Conseil Départemental pour la programmation 2016, et la délibération n°2016-56 du 26 septembre 2016 portant renouvellement de la demande de subvention,

DÉCIDE :

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer la mise en place d'un déboureur sur le réseau d'eaux pluviales en amont du ruisseau le Rider pour un montant de :

↳ **13 670,00 EUROS H.T.**

↳ **SOIT 16 404,00 EUROS T.T.C.**

✉ **POUR :** 17

✉ **CONTRE :** -

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 21-09-2017

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2017
LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2017-55

Votée le 20 septembre 2017

OBJET : Renouvellement d'une demande de subvention au Conseil Départemental pour la canalisation des eaux pluviales rue de la Briance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-sept, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOU, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, M. Jean Marc DARTHOUT,
M. Thierry FAUCHER, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE M. Jean Marc DARTHOUT à M. Christian SANSONNET,

M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bernard JOACHIM

LE CONSEIL,

Considérant que les services du Conseil Départemental ont busé une partie du fossé de la rue de la Briance pour stabiliser les accotements et assurer l'écoulement des eaux pluviales,

Considérant la nécessité de poursuivre les travaux sur la partie communale de la voie,

Vu le devis établi par l'entreprise PRADEAU TP, estimant les travaux de canalisation des eaux pluviales à 18 740 € HT soit 22 488 € TTC.

DÉCIDE :

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux de canalisation des eaux pluviales rue de la Briance pour un montant de :

↳ **18 740,00 EUROS H.T.**

↳ **SOIT 22 488,00 EUROS T.T.C.**

☞ **POUR :** 17

☞ **CONTRE :** -

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 21-09-2017

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2017
LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2017-56

Votée le 20 septembre 2017

OBJET : Renouvellement d'une demande de subvention au Conseil Départemental pour la création de ralentisseurs sur les voies communales.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-sept, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOU, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, M. Jean Marc DARTHOUT,

M. Thierry FAUCHER, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE M. Jean Marc DARTHOUT à M. Christian SANSONNET,

M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bernard JOACHIM

LE CONSEIL,

Considérant la vitesse excessive sur certaines voies communales fréquentées par des enfants devant emprunter les transports scolaires,

Considérant la nécessité de réduire la vitesse des automobilistes afin de sécuriser les déplacements piétonniers des riverains,

Vu les devis établis par les entreprises EUROVIA et LACROIX SIGNALISATION,

Vu la délibération n°2017-43 du 28 juin 2017 portant demande de subvention auprès du Conseil Départemental,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux de création de ralentisseurs sur diverses voies communales pour un montant de :

€ 5 584,16 EUROS H.T.

€ SOIT 6 700,99 EUROS T.T.C.

☞ **POUR** : 17

☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 21-09-2017

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2017
LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2017-57

Votée le 20 septembre 2017

**OBJET : Demande de subvention au Conseil
Départemental pour les travaux de
sécurisation des écoles.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-sept, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, M. Jean Marc DARTHOUT,

M. Thierry FAUCHER, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE M. Jean Marc DARTHOUT à M. Christian SANSONNET,

M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bernard JOACHIM

LE CONSEIL,

Considérant les différentes instructions ministérielles, notamment celle du 13 avril 2017 relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires,

Considérant la nécessité d'intégrer dans les plans particuliers de mise en sureté face aux risques majeurs, le risque d'attentat ou d'intrusion dans les écoles,

Considérant que l'école élémentaire ne bénéficie pas de vidéophone permettant le contrôle des accès à l'enceinte de l'école,

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser des exercices pour simuler une intrusion dans les écoles et qu'aucun système ne permet de donner l'alerte de manière satisfaisante,

Vu les devis établis par les entreprises Planète Electricité, Rexel et Roussely Dépannage,

Vu la demande de subvention déposée en décembre 2016 auprès du Fonds Interministériel de prévention de la Délinquance,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux de sécurisation des écoles (installation d'un vidéophone, et d'alarmes pour le confinement) pour un montant de :

↳ **5 995,12 EUROS H.T.**

↳ SOIT 7 194,15 EUROS T.T.C.

☞ POUR : 17

☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 21-09-2017

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2017
LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2017-58

Votée le 20 septembre 2017

OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux pour les travaux de sécurisation des écoles.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-sept, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, M. Jean Marc DARTHOUT,

M. Thierry FAUCHER, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE M. Jean Marc DARTHOUT à M. Christian SANSONNET,

M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bernard JOACHIM

LE CONSEIL,

Considérant les différentes instructions ministérielles, notamment celle du 13 avril 2017 relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires,

Considérant la nécessité d'intégrer dans les plans particuliers de mise en sureté face aux risques majeurs, le risque d'attentat ou d'intrusion dans les écoles,

Considérant que l'école élémentaire ne bénéficie pas de vidéophone permettant le contrôle des accès à l'enceinte de l'école,

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser des exercices pour simuler une intrusion dans les écoles et qu'aucun système ne permet de donner l'alerte de manière satisfaisante,

Vu les devis établis par les entreprises Planète Electricité, Rexel et Roussely Dépannage,

Vu la demande de subvention déposée en décembre 2016 auprès du Fonds Interministériel de prévention de la Délinquance,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux en vue de financer les travaux de sécurisation des écoles (installation d'un vidéophone, et d'alarmes pour le confinement) pour un montant de :

↳ 5 995,12 EUROS H.T.

↳ SOIT 7 194,15 EUROS T.T.C.

✉ POUR : 17

✉ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 21-09-2017

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2017
LE MAIRE,**

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2017-59

Votée le 20 septembre 2017

OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'installation d'un candélabre supplémentaire rue du Cramouloux.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-sept, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, M. Jean Marc DARTHOUT,

M. Thierry FAUCHER, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE M. Jean Marc DARTHOUT à M. Christian SANSONNET,

M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bernard JOACHIM

LE CONSEIL,

Considérant les cheminements piétonniers rue du Cramouloux,

Considérant qu'un des arrêts de bus ne bénéficie pas de l'éclairage public et de ce fait l'accès pour y parvenir non plus,

Vu le devis établi par l'entreprise Batifoix,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux d'installation d'un candélabre supplémentaire rue du Cramouloux, pour un montant de :

€ 4 180,00 EUROS H.T.

€ SOIT 5 016,00 EUROS T.T.C.

☞ **POUR** : 17

☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 21-09-2017

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2017
LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2017-60

Votée le 20 septembre 2017

OBJET : Demande de subvention au Syndicat Energies Haute-Vienne pour l'installation d'un candélabre supplémentaire rue du Cramouloux.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-sept, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, M. Jean Marc DARTHOUT,

M. Thierry FAUCHER, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE M. Jean Marc DARTHOUT à M. Christian SANSONNET,

M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bernard JOACHIM

LE CONSEIL,

Considérant les cheminements piétonniers rue du Cramouloux,

Considérant qu'un des arrêts de bus ne bénéficie pas de l'éclairage public et de ce fait l'accès pour y parvenir non plus,

Vu le devis établi par l'entreprise Batifoix,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Syndicat Energies Haute-Vienne en vue de financer les travaux d'installation d'un candélabre supplémentaire rue du Cramouloux, pour un montant de :

↳ **4 180,00 EUROS H.T.**

↳ **SOIT 5 016,00 EUROS T.T.C.**

☞ **POUR : 17**

☞ **CONTRE : -**

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 21-09-2017

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2017
LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2017-61

Votée le 20 septembre 2017

**OBJET : Demande de subvention au Conseil
Départemental pour la réfection d'une salle
de classe à l'école élémentaire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-sept, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, M. Jean Marc DARTHOUT,

M. Thierry FAUCHER, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE M. Jean Marc DARTHOUT à M. Christian SANSONNET,

M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bernard JOACHIM

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité des travaux de réfection d'une salle de classe à l'école élémentaire,

Vu le devis établi par l'entreprise Bechade Peinture,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux de réfection d'une salle de classe à l'école élémentaire, pour un montant de :

↪ **9 149,00 EUROS H.T.**

↪ **SOIT 10 978,80 EUROS T.T.C.**

☞ **POUR : 17**

☞ **CONTRE : -**

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 21-09-2017

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2017
LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2017-62

Votée le 20 septembre 2017

OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental pour la mise aux normes du système de chauffage de l'église.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-sept, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, M. Jean Marc DARTHOUT,

M. Thierry FAUCHER, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE M. Jean Marc DARTHOUT à M. Christian SANSONNET,

M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bernard JOACHIM

LE CONSEIL,

Considérant que le système de chauffage de l'église est composé par des radiants à gaz,

Considérant que lors d'une visite de contrôle, le prestataire en charge de la maintenance des installations thermiques a mis hors service certains appareils qui présentent des risques de fuite de monoxyde carbone,

Vu le devis établi par l'entreprise Bougnoteau,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal à la majorité de 16 voix pour et une abstention, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux de mise aux normes du système de chauffage de l'église, pour un montant de :

↳ **17 487,83 EUROS H.T.**

↳ **SOIT 20 985,40 EUROS T.T.C.**

VOTE ↳ **POUR : 16**
 ↳ **ABSTENTION : 1**
 ↳ **CONTRE : -**

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2017
LE MAIRE,

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 21-09-2017

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2017-63

Votée le 20 septembre 2017

**OBJET : Demande de subvention au Conseil
Départemental pour l'aménagement d'un
terrain multi-sports dans le Parc du
Boucheron.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-sept, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, M. Jean Marc DARTHOUT,
M. Thierry FAUCHER, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE M. Jean Marc DARTHOUT à M. Christian SANSONNET,
M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bernard JOACHIM

LE CONSEIL,

Considérant que l'un des deux terrains de tennis ne permet plus la pratique de ce sport,

Considérant la fréquentation du Parc du Boucheron,

Vu les devis de Manutan et d'Intersport,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer l'aménagement d'un terrain multi-sports dans le Parc du Boucheron, pour un montant de :

€ 4 687,03 EUROS H.T.

€ SOIT 5 624,44 EUROS T.T.C.

☞ **POUR : 17**

☞ **CONTRE : -**

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 21-09-2017

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2017
LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2017-64

Votée le 20 septembre 2017

**OBJET : Demande de subvention au Conseil
Départemental pour la construction d'un
mur au cimetière.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-sept, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, M. Jean Marc DARTHOUT,
M. Thierry FAUCHER, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE M. Jean Marc DARTHOUT à M. Christian SANSONNET,
M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bernard JOACHIM

LE CONSEIL,

Considérant que la haie végétale qui entoure le cimetière est vieillissante,

Considérant les coûts d'entretien de cette haie, et les risques de blessures des agents,

Vu le devis de l'entreprise SOTEC,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer la construction d'un mur au cimetière, pour un montant de :

↳ **50 115,28 EUROS H.T.**

↳ **SOIT 60 138,34 EUROS T.T.C.**

👉 **POUR : 17**

👉 **CONTRE : -**

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 21-09-2017

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2017
LE MAIRE,**

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2017-65

Votée le 20 septembre 2017

OBJET : Modification du prix de cession du lot n°3 de la parcelle AV 143 sise à Charroux.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-sept, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, M. Jean Marc DARTHOUT,
M. Thierry FAUCHER, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE M. Jean Marc DARTHOUT à M. Christian SANSONNET,
M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bernard JOACHIM

LE CONSEIL,

Vu la délibération n°2010-50 du 5 juillet 2010 portant acquisition de la parcelle cadastrée AV 143 pour réaliser des réserves foncières,

Vu l'avis n°2016-021V0112 du 24 mars 2016 sur la cession de cette parcelle en trois lots viabilisés, estimant le prix au m² à 40 €,

Vu la délibération n°2016-44 du 29 juin 2016 pour la détermination du prix de vente au m² de la parcelle AV 143 sis rue Jean Moulin,

Vu la délibération n°2017-14 du 15 février 2017 portant modification du prix de cession du lot 3 de la parcelle cadastrée AV 143,

Considérant que les frais d'aménagement de ce terrain sont plus importants que pour les deux autres lots (installation d'un poste de relevage des eaux usées, voie et réseaux plus longs et plus coûteux),

DÉCIDE :

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de fixer à 40 000 € TTC (soit 26,54 € HT le m²) le prix de cession du lot n° 3 de la parcelle cadastrée AV 143 située rue Jean Moulin.

☞ **POUR : 17**

☞ **CONTRE : -**

| |
|--|
| Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 21-09-2017 |
|--|

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2017
LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2017-66

Votée le 20 septembre 2017

OBJET : Don aux communes sinistrées de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-sept, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, M. Jean Marc DARTHOUT,

M. Thierry FAUCHER, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE M. Jean Marc DARTHOUT à M. Christian SANSONNET,

M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bernard JOACHIM

LE CONSEIL,

Vu la loi Thiollière du 2 février 2007 relative au financement d'actions humanitaires par les collectivités territoriales,

Vu l'article L.1115-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Suite au passage de l'ouragan IRMA sur les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

DÉCIDE :

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de verser une aide de 500 € à l'Association des Maires de Guadeloupe pour venir en aide aux sinistrés des îles de Saint Barthélemy et de Saint Martin.

☞ **POUR : 17**

☞ **CONTRE : -**

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 21-09-2017

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2017
LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2017-67

Votée le 20 septembre 2017

OBJET : Facturation des livres non restitués à la bibliothèque municipale.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille dix-sept, le 20 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Sophie BAZO, Mme Laurence CLEMENT, M. Sylvain COUTURIER, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Marie FAUCHADOUR, M. Pascal FOUILLOUD, Mme Edwige GARNIER-REYBAUT, M. Bernard JOACHIM, Mme Laetitia LAJOIX, M. Vivien LARROCHE-GRANGE, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, M. Michel THOUVENIN.

ABSENTS EXCUSES: Mme Emilie BESSE-BAROULAUD, M. Jean Marc DARTHOUT,

M. Thierry FAUCHER, Mme Amandine MALIVERT.

POUVOIR DE VOTE M. Jean Marc DARTHOUT à M. Christian SANSONNET,

M. Thierry FAUCHER à M. Maurice LEBOUTET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bernard JOACHIM

LE CONSEIL,

Vu la délibération n°2016-10 en date du 29 février 2016 portant approbation du règlement intérieur de la bibliothèque communale,

Considérant que la bibliothèque départementale de prêt met des livres à disposition de la bibliothèque communale et qu'ils doivent être restitués,

Considérant que certains usagers de la bibliothèque communale ne restituent pas les ouvrages empruntés,

Considérant que dans ce cas, la BDP facture à la Commune les ouvrages non restitués,

DÉCIDE :

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, autorise le Maire à adresser une facture aux usagers de la bibliothèque communale qui n'auraient pas restitué les livres empruntés. Le montant facturé à la Commune par la bibliothèque départementale de prêt sera répercuté à l'utilisateur (ce montant ne pourra pas être inférieur à 15 €).

☞ **POUR** : 17

☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 21-09-2017

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 21 septembre 2017
LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET